



Déclaration annuelle de salaires 2022 - Indemnité journalière maladie

Nous gérons pour **Philos Assurance Maladie SA** votre contrat d'assurance indemnité journalière maladie et vous remercions de la confiance ainsi témoignée.

Afin de nous permettre d'établir de façon conforme le décompte définitif des primes dues pour l'année écoulée, nous vous prions de compléter les rubriques ci-dessous et **DE NOUS RETOURNER CE DOCUMENT SIGNÉ D'ICI AU 30 JANVIER PROCHAIN.**

N° d'affilié : _____ N° de police Philos: _____

Raison sociale : _____

Veuillez saisir les centimes à l'aide d'une virgule et non d'un point.

		Hommes	Femmes
1.	Salaires déterminants AVS (salaire brut y compris 13ème salaire, commissions, indemnités pour vacances et jours fériés, heures supplémentaires, gratifications, bonus d'ancienneté, prestations en nature et prestations APG / RHT COVID)	+	
2.	Salaires non soumis AVS (personnes de moins de 18 ans, apprentis, stagiaires)	+	
3.	Pour les personnes ayant atteint l'âge AVS et non assurées dans le contrat, salaires déterminants AVS si déclarés sous le point 1	-	
4.	Pour les personnes ayant atteint l'âge AVS et si votre contrat prévoit une couverture d'assurance jusqu'à 70 ans : part du salaire non soumise AVS (maximum Fr. 16'800.-/an ou Fr. 1'400.-/mois par pers.)	+	
5.	Personnes exclues du cercle des assurés spécifiés dans le contrat	-	
Total des salaires soumis à l'assurance indemnité journalière :			

Détail par salarié des montants figurant dans les rubriques 2 à 5 ci-dessus :

N° d'assuré (756.XXXX.XXXX.XX)	Nom et prénom	Rubrique	Montant

Masse salariale prévisionnelle IJM 2023 :

Timbre et signature :